



SAINT-DOLAY INFO

INFORMATION MUNICIPALE N°267

JUILLET 2019

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 25 JUILLET 2019

Présents : 11

Absents excusés : Jacqueline MARTINO qui donne pouvoir à Isabelle SIRLIN
Muriel MALNOË qui donne pouvoir à Emmanuelle GONÇALVES
Claude LEVRAUD qui donne pouvoir à Nicolas GURIEC
Sébastien CAILLE qui donne pouvoir à Franck FREHEL
Karine BERTHO

Absent : Yoann COLPIN

Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance à 20 h 30
Isabelle SIRLIN est nommée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

A- Approbation du compte rendu du conseil municipal du jeudi 27 JUIN 2019.

B- DELIBERATIONS.

- 1- Contrat d'entretien des chaudières.
- 2- Installation d'un pare ballons au terrain de football.
- 3- Equipements du complexe sportif et de la salle de convivialité.
- 4- Avenants aux travaux du complexe sportif.
- 5- Prêt relais de TVA.
- 6- Acquisition de terrains jouxtant l'école Arc en Ciel.
- 7- Tarifs des journées du Centre de Loisirs.
- 8- Tarifs de la garderie pour l'année scolaire 2019/2020.
- 9- Tarifs du restaurant scolaire pour l'année scolaire 2019/2020.
- 10- Modification du tableau des effectifs.
- 11- Décision modificative n°1 au budget assainissement : ajustement de crédit.
- 12- Modification de la durée d'amortissement des subventions d'équipements.
- 13- Prix des maisons fleuries.
- 14- Retrait de la délibération du 31 Mai 2012 concernant l'achat de la parcelle AE 135 sise au 27 rue du CREZELO.
- 15- Achat de matériel informatique.
- 16- Tarifs de la salle de convivialité.

C- INFORMATIONS.

- 1- Présentation du rapport sur le prix et la qualité de service 2018 : EAU DU MORBIHAN.
- 2- Présentation du rapport sur le prix et la qualité de service 2018 : SUEZ RESEAUX ASSAINISSEMENT COLECTIF.

D- QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES.

- 1- Information sur l'association de protection de l'enfance « Comité Alexis DANAN de Bretagne ».
- 2- Activités non autorisées sur les chemins des prés de Vilaine.
- 3- Environnement : Point d'apport volontaire au lieu dit Le Calvaire.

A- Approbation du compte rendu du conseil municipal du jeudi 27 JUIN 2019.

Accord du conseil avec 14 voix pour et 1 abstention.

B- DELIBERATIONS.

1- Contrat d'entretien des chaudières.

Patrick GERAUD et la commission bâtiments informent les élus que le contrat d'entretien des chaudières est arrivé à échéance le 31/12/2018 et doit être renouvelé. Deux entreprises ont été consultées, la société ROQUET de REDON et la société BOCENO de La ROCHE-BERNARD. Après en avoir débattu les conseillers municipaux font remarquer que ce n'est pas la même prestation proposée. M. le Maire propose de retenir l'entreprise BOCENO pour un montant annuel de 2 473,25 € HT concernant l'entretien de toutes les chaudières à l'exception de la pompe à chaleur de l'école Arc En Ciel dont le contrat est actuellement en cours chez ROQUET pour un montant de 688 € HT.

Accord du conseil avec 11 voix pour et 2 abstentions (Nicolas GURIEC employé de l'entreprise ROQUET n'a pas pris part au vote).

2- Installation d'un pare ballons au terrain de football.

Isabelle SIRLIN et la commission sport proposent de remettre des filets pare ballons, au bout du terrain de football de La NOË afin de protéger le bardage de la salle de sport. Trois entreprises ont été consultées et il est proposé de retenir la moins disante, l'entreprise MACE de TREGUEUX (Côtes d'Armor) pour un montant de 6 225 € HT.

Accord du conseil à l'unanimité.

3- Equipements du complexe sportif et de la salle de convivialité.

Isabelle SIRLIN et les commissions bâtiments et vie associative proposent aux élus d'équiper le complexe sportif avec le matériel suivant :

- La mise en place de 4 sèches mains afin d'équiper les sanitaires du complexe sportif par l'entreprise GERGAUD de REDON pour un montant de 3 467,20 € HT fourniture et pose comprise.

Accord du conseil avec 14 voix pour et 1 abstention.

- La fourniture et la pose d'un vidéo projecteur et un écran dans la salle de convivialité par l'entreprise GERGAUD de REDON pour un montant de 2 181,77 € HT.

Accord du conseil avec 8 voix pour, 3 voix contre et 4 abstentions.

- La fourniture d'une armoire frigorifique positive de 590 litres pour la salle de convivialité par la société ECOTEL de VANNES pour un montant de 1 410 € HT.

Accord du conseil à l'unanimité.

4- Avenants aux travaux du complexe sportif.

M. le Maire informe les élus sur les travaux de réhabilitation du complexe sportif et présente des avenants au marché initial pour certains lots suite à des demandes de modifications du bureau de contrôle d'une part ou des ajustements lors des réunions de chantier. Pour le lot 6 (menuiseries, cloisons et doublages), cet avenant concerne le rajout de cloisons coupe feu, demandé par le bureau de contrôle. M. le Maire fait part aux élus du coût élevé des travaux de réhabilitation du complexe sportif et que pour sa part il avait proposé de ne pas inclure la salle bleue dans ce projet, elle aurait pu être réalisée ultérieurement dans une 2^{ème} tranche, ce qui aurait permis de mieux maîtriser les dépenses, et l'obtention de subventions complémentaires. Mais comme une majorité d'élus voulaient rénover la salle de basket, il a donc accepté tout en demandant à la commission bâtiments de faire des efforts sur le budget fonctionnement d'ici la fin de l'année.

N° de Lot et désignation	Entreprises	Montant initial	Avenant validé au CM du 31/01/19	Avenant à valider	TOTAL	%
Lot 1 Gros œuvre	GUIHENEUF	225 391,77 €		27 744,78 €	283 136,55 €	10,86
Lot 2 Charpente	GIRARD	303 755,79 €		5 900,87 €	309 656,66 €	1,94
Lot 3 Etanchéité	ACE	189 665,00 e		2 037,00 €	191 702,00 €	1,07
Lot 4 Menuiserie extérieures	ROUXEL	41 954,00 €		3525,00 €	45 479,00 €	8,40
Lot 5 Menuiserie intérieures	ROUXEL	49 386,26 €			49 386,26	0
Lot 6 Cloisons	HERVY	62 830 ,86 €		42 060,89 €	104 891,75 €	66,94
Lot 7 Faux plafonds	GAUTHIER	20 479,94 €			20 479,94 €	0
Lot 8 Electricité	GERGAUD	87 552,88 e			87 552,88 €	0
Lot 9 Chauffage	ROQUET	104 595,98 €	1 056,42 €	1 482,78 €	107 135,18 €	2,43
Lot 10 Revêtements sol et murs	MOTHERON	44 747,49 €		-8 005,85 €	36 741,64 €	-17,89
Lot 11 Sols et équipements	SPORTINGSOLS	61 224,60		3 331,00 €	64 555,60 €	5,44
Lot 12 Peinture	RENAISSANCE	38 320,31 €			38 320,31 €	0
TOTAL		1 259 904,88 €	1 056,42 €	78 076,47 €	1 339 037,77 €	6,28

Accord du conseil avec 10 voix pour et 3 abstentions (Nicolas GURIEC employé de l'entreprise ROQUET n'a pas pris part au vote) pour autoriser M. le Maire à signer les avenants.

5- Prêt relais de TVA.

M. le Maire informe les conseillers municipaux que pour permettre à la commune de régler les dernières factures des travaux du complexe sportif avant la fin de l'année 2019, et comme certaines subventions n'arriveront qu'en 2020, il convient de réaliser un prêt relais de TVA pour un montant de 200 000 €. M. le Maire indique que la TVA sur investissement est récupérable l'année qui suit les travaux. Trois banques ont été consultées et la commission finances du 22/07/2019 propose de retenir la mieux disante, la Caisse d'Epargne avec un taux fixe de 0,25 % sur deux années.

Accord du conseil avec 14 voix pour et 1 abstention.

6- Acquisition de terrains jouxtant l'école Arc en Ciel.

M. le Maire informe les élus que deux propriétaires jouxtant l'école Arc En Ciel sont d'accord pour vendre les fonds de jardins de leur terrain, ce qui permettrait de donner une possibilité d'agrandir l'école. Il s'agit d'une partie des parcelles AE 276, AE 277 et AE 280 soit environ 850 m². Le prix de vente en accord avec les propriétaires est de 35 € le mètre carré. Le bornage ainsi que les frais de notaire seront à charge de la commune.

Accord du conseil à l'unanimité.

7- Tarifs des journées du Centre de Loisirs.

Emmanuelle GONÇALVES et la commission Enfance/Jeunesse proposent aux élus les tarifs du centre de loisirs à partir du 1^{er} septembre 2019.

Quotient Familial	De 0 à 600	De 601 à 750	De 751 à 900	De 901 à 1100	+ de 1101	(1) Hors territoire ASB et communes n'ayant pas conventionnée
Journée avec repas	7,25 €	8,25 €	10,30 €	11,30 €	12,30 €	15,30 €
½ journée avec repas	6,20 €	6,70 €	7,20 €	7,70 €	8,20 €	9,20 €
½ journée sans repas	2,75 €	3,25 €	3,75 €	4,25 €	4,75 €	5,75 €
Journée avec sortie	9,25 €	10,25 €	12,30 €	13,30 €	14,30 €	17,30 €

(1) Les enfants résidents à l'extérieur du territoire d'Arc Sud Bretagne ou sur le territoire d'une commune n'ayant pas signé de convention avec la commune de SAINT DOLAY.

Le tarif du repas du mercredi en période scolaire et lors des vacances est de 3,45 €.

Accord du conseil à l'unanimité

8- Tarifs de la garderie pour l'année scolaire 2019/2020.

Emmanuelle GONÇALVES et la commission Enfance/Jeunesse proposent aux élus les tarifs suivants en tenant compte du quotient familial.

Quotient familial	De 0 à 900	901 et plus	A partir du 3 ^{ème} enfant
Le quart d'heure	0,48 €	0,51 €	0,25 €

Accord du conseil à l'unanimité

9- Tarifs du restaurant scolaire pour l'année scolaire 2019/2020.

Emmanuelle GONÇALVES et la commission Enfance/Jeunesse proposent aux élus de fixer les prix des repas pour le restaurant scolaire en tenant compte de la revalorisation des prix d'achat au prestataire. Ces tarifs sont valables à compter du 1^{er} septembre 2019.

Quotient familial	De 0 à 900	901 et plus	Adulte
Le repas : Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi	3,48 €	3,51 €	6,00 €

Accord du conseil à l'unanimité

10- Modification du tableau des effectifs.

Marie-Claire LOYER (Directrice Générale des Services) informe le conseil municipal des deux points suivants :

- Au restaurant scolaire : A compter de la rentrée de septembre 2019, il y aura 2 services de repas suite à l'augmentation du nombre d'enfants déjeunant au restaurant, il est nécessaire d'assurer une surveillance des deux cours d'école ainsi que des accompagnements supplémentaires.
- Au service enfance jeunesse : Le plan mercredi sera mis en place à la rentrée de septembre et ces animations demandent de la préparation.

Suite aux deux points ci-dessus il est proposé de modifier le tableau des effectifs permanents de la façon suivante :

- D'augmenter le temps de travail du poste d'adjoint technique pour le nettoyage de 24 heures à 30 heures à compter du 1^{er} septembre 2019.
- D'augmenter le temps de travail d'un animateur de 31,5 heures à 35 heures à compter du 1^{er} septembre 2019.

Pour l'effectif non permanent il est proposé d'autoriser le recrutement d'un agent occasionnel du 1^{er} septembre 2019 au début juillet 2020 au grade d'adjoint d'animation à temps non complet durant les périodes scolaires.

Accord du conseil à l'unanimité

11- Décision modificative n°1 au budget assainissement : ajustement de crédit.

Marie-Claire LOYER (Directrice Générale des services) propose aux élus de modifier le budget assainissement pour prévoir des crédits supplémentaires pour un bien qui n'a pas été amorti correctement depuis l'origine, il manque 2 annuités.

En dépenses + 3 000€ pour dotation aux amortissements et – 3 000 € pour le virement à la section d'investissement.

En investissement + 3 000 € pour les amortissements de réseaux et – 3 000 € pour le virement à la section de fonctionnement.

Accord du conseil à l'unanimité

12- Modification de la durée d'amortissement des subventions d'équipements.

Marie-Claire LOYER (Directrice Générales des Services) informe les conseillers municipaux que les subventions d'équipements versées au compte 204 (Réseaux éclairage publique) sont maintenant amortissables sur une durée de 30 ans et non 15 ans.

Accord du conseil à l'unanimité

13- Prix des maisons fleuries.

Yves BERTHO et la commission finances proposent d'attribuer les lots suivants pour le concours des maisons fleuries.

- 1^{er} prix : 100 € - 2^{ème} au 4^{ème} prix : 65 € - 5^{ème} au 10^{ème} prix : 45 € et à partir du 11^{ème} prix 20 € en bon d'achat à prendre chez TERRENA à SAINT DOLAY.

Accord du conseil à l'unanimité

14- Retrait de la délibération du 31 mai 2012 concernant l'achat de la parcelle AE 135 sise au 27 rue du CREZELO.

M. le Maire rappelle aux élus que le 31 mai 2012, le Conseil Municipal avait validé par délibération, l'acquisition de la parcelle AE 135 située au 27 Rue du CREZELO pour un montant de 4 000 €. Cette acquisition n'a pas été possible car la succession des propriétaires n'a jamais été réalisée par le Notaire au vu du nombre d'héritiers difficile à recenser.

Le local sur ce terrain s'est considérablement dégradé et représente un péril imminent comme l'atteste le rapport de l'expert nommé par le tribunal administratif, M. le Maire dans le cadre de ses pouvoirs de police, va établir un arrêté de péril imminent et procéder aux travaux de sécurisation.

Il est demandé au Conseil Municipal de retirer la délibération d'achat de la parcelle AE 135 du 31 mai 2012

Accord du conseil à l'unanimité

15- Achat de matériel informatique.

Yves BERTHO informe les élus sur le remplacement et l'acquisition de matériels informatiques suivants :

- Remplacement de l'ordinateur du bureau de M. le Maire : 2 entreprises ont été consultées et il est proposé de retenir l'offre de 2SIA d'AURAY pour un montant de 947,20 € HT.
- Sécurisation des Wifi de la médiathèque et du centre de loisirs : Afin de sécuriser les Wifi des deux sites, il est proposé l'acquisition de 2 matériels Hot spot et contrôleurs Wifi à la société 2SIA d'AURAY pour un montant de 2 151,76 € HT.

Accord du conseil avec 14 voix pour et 1 abstention.

16- Tarifs de la salle de convivialité.

Isabelle SIRLIN et les commissions bâtiments et vie associative/sportive proposent les tarifs suivants pour la location de la salle de convivialité.

Motif de la location	Associations dolaysiennes	Dolaysiens	Arrhes
Location salle de convivialité à la journée	Gratuit	200 €	20%
Location salle de convivialité de 2 journées consécutives	Gratuit	300 €	20 %

Cautions lors de la location : 1 000 €

Nettoyage de la salle (service facultatif) 153 €.

L'évacuation des poubelles est comprise dans les tarifs fixés ci-dessus.

Accord du conseil à l'unanimité

C- INFORMATIONS.

1- Présentation du rapport sur le prix et la qualité de service 2018 : EAU DU MORBIHAN.

Jean-Louis BELLINOT présente aux élus le rapport sur le prix et la qualité de service 2018 d'EAU DU MORBIHAN. Le service de distribution d'eau potable regroupe 113 communes et la population desservie est de 216 081 habitants. Eau du Morbihan confie par contrat aux sociétés SAUR, VEOLIA, SUEZ et STGS, la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien et de la permanence du service sous le contrôle du syndicat.

L'eau est distribuée à 113 027 abonnés et ils ont consommé 11 828 346 m3 soit une moyenne de 110 litres par jour et par habitant ou 75 m3 par abonné. Le rendement du réseau est de 88 % en 2018. Le prix pour un abonné consommant 120 m3 par an est 326 €.

Les membres du Conseil Municipal prennent acte de ce rapport annuel.

2- Présentation du rapport sur le prix et la qualité de service 2018 : SUEZ RESEAUX ASSAINISSEMENT COLLECTIF.

M. le Maire présente le rapport sur le prix et la qualité de service 2018 de SUEZ RESEAUX ASSAINISSEMENT. Le contrat d'affermage a débuté le 01/01/2012 pour une durée de 12 ans. Le volume facturé est 28 492 m3 pour un volume collecté de 51 723 m3 soit 44% d'eaux parasites. La longueur du réseau en gravitaire est 10 398 M et en refoulement de 2 676 M. Les résultats des différents critères de mesure sont bons par rapport aux données du constructeur et respectent les normes de rejets.

Le prix moyen 2018 pour une facture de 120 m3 est de 3,4863 € TTC et pour 2019 de 3,4825 € TTC le m3.

Le fermier a reversé à la commune 59 794 € pour l'année 2018.

Le rapport est consultable en mairie sur demande.

D- QUESTIONS ET INFORMATION DIVERSES

1- Information sur l'association de protection de l'enfance « Comité Alexis DANAN de Bretagne ».

M. le Maire informe de la création d'une nouvelle antenne dans le Morbihan à SAINT-DOLAY dont la référente est Mme TOURNEMOLLE. Cette association qui existe depuis 1936 est reconnue d'utilité publique et s'occupe de la maltraitance des enfants. L'association a reçu le 14 mai 2019 le « Trophée Innov'Action 2019 » par France Bénévolat 35.

2- Activités non autorisées sur les chemins des prés de Vilaine.

Joseph MAHE signale que des engins motorisés (Quads) ont été vus tractant des parachutes ascensionnels sur les chemins de Vilaine. M. le Maire répond qu'il a été informé de ce problème mais fait remarquer que c'est très difficile de les identifier. Il demande aux personnes susceptibles de les apercevoir de le signaler le plus vite possible à la mairie ou à un élu.

3- Environnement : Point d'apport volontaire au lieu-dit Le Calvaire.

Jean-Louis BELLIOU signale qu'au point d'apport volontaire du CALVAIRE un tas de déchets a été déposé aux pieds des bornes. M. le Maire répond qu'il a été informé par le service environnement d'Arc Sud Bretagne et qu'il faudra se poser la question s'il faut les déplacer ou les supprimer car aujourd'hui elles sont au bord d'une route départementale et donc passagère. Les riverains seront consultés lors d'une réunion qui sera organisée pour le numérotage des maisons du secteur.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE JEUDI 26 SEPTEMBRE 2019 A 20 HEURES 30

La commune de SAINT-DOLAY va disposer d'un logement T4 à louer, à compter du début novembre 2019. Le loyer mensuel est de 495 € sans les charges. Si vous êtes intéressés, merci de vous adresser à la mairie. Tél 02 99 90 20 69.

L'association « Yoga pour tous » de SAINT-DOLAY vous propose des cours de yoga, le mardi à 18h et le jeudi à 9h15 à la salle de la médiathèque.

Ces cours s'adressent à tous, débutants et confirmés, ados, hommes et femmes, jeunes et plus âgés.

Ils sont dispensés par Pascal Nicol, professeur de yoga. Ils sont composés d'étirements, d'exercices de respiration et de relaxation. Pour plus de renseignements s'adresser à : Dominique Keroyant 02 99 90 27 31 ou 06 75 68 76 79 ou famillekeroyant@orange.fr.

Le club des Ajoncs d'or de SAINT-DOLAY/THEHILLAC organise le **samedi 10 août 2019** à la salle **socio culturelle de THEHILLAC** à partir de **20 heures** un **super loto** animé par Gilles (ouverture des portes à 18 heures).

Tarifs des cartes : 3 € l'unité ; 8 € la plaque de 3 ; 10 € la plaque de 4 ; 15 € la plaque de 6 ; 20 € la plaque de 8 ; 1 carte offerte pour 6 achetées.

Lots : Bon d'achat de 500 € ; 200 € ; 100 € ; 50€ ; 40 € et de nombreux autres lots.

Le Rond Mitao

Reprise de l'atelier de danses à partir du mercredi 25 septembre 2019 de 19h à 20h pour les initiés (deux ans d'atelier ou pratique de danse régulièrement) et 20h-21h pour les débutants ou personnes pratiquant occasionnellement).

Le premier cours est gratuit.

Venez nous rejoindre le mercredi pour apprendre les danses traditionnelles bretonnes et ainsi pouvoir les mettre en pratique en fest noz, vous détendre et partager des moments conviviaux.

Pour tous renseignements, vous pouvez nous joindre au 02 99 90 24 04 ou 02 99 90 21 01

Le COMITE ALEXIS DANAN DE BRETAGNE représenté par Mme TOURNEMOLLE organise une première manifestation (un TRIATLON) le dimanche 15 Septembre 2019.

- A partir de 9 heures inscription pour une randonnée pédestre, départ 9 h 15 et retour vers 12 h au parcours de santé, une collation sera offerte.
 - Course relais parents/enfants inscription jusqu'à 10h15/30 sur le parcours de santé. Participation 2 € par personne, parcours adapté en fonction de l'âge de l'enfant.
 - Concours de dessin à la médiathèque à 14h avec une participation de 2 € par enfant, le meilleur dessin sera récompensé mais tous les enfants auront un lot.
-

Vos prochains rendez-vous à la Médiathèque de Saint-Dolay
Tout l'été, la médiathèque reste ouverte aux jours et horaires habituels.

Samedi 14 septembre de 9h30 à 12h : Marché du livre

La médiathèque fait un peu de place dans ses étagères pour accueillir des nouveautés, et vous propose de venir trouver votre bonheur parmi les documents dont elle se sépare.

À partir du mercredi 18 septembre, la médiathèque modifie ses horaires d'ouverture :

Mercredi : 9h30/12h et 13h30/18h30

Jeudi : 16h30/18h30

Vendredi : 16h30/18h30

Samedi : 9h30/12h

Samedi 21 septembre à 15h30 : Le MarionnettoScope, spectacle familial

Dans le cadre des journées Européennes du Patrimoine qui ont pour thème cette année « Arts et divertissements », la commune de Saint-Dolay et la médiathèque vous invitent à découvrir le spectacle « MarionnettoScope », théâtre d'ombres et musique, proposé par la compagnie Sucre d'Orgue. Salle polyvalente de Saint-Dolay. Entrée gratuite.

Vendredi 27 septembre à 18h30 : Rendez-vous des lecteurs n°14

Bienvenue à toutes celles et ceux qui ont envie de partager un coup de cœur (lecture, film, musique, spectacle...). Entrée gratuite et sans inscription. Durée moyenne 1h30.

Retrouvez-nous sur notre page Facebook **@MediathequedeSaintDolay** ainsi que sur le site web **www.saintdolay.fr**

Jours et heures d'ouverture de la médiathèque **jusqu'au 15 septembre 2019** :

mercredi : 9h/12h et 13h30/18h | vendredi : 15h/18h | samedi : 9h/12h30

Téléphone : 02 99 90 29 29 / Email : mediatheque@saintdolay.

COUP DE POUCE AUX DEVOIRS

L'équipe dolaysienne de l'Association « Coup de Pouce Aux Devoirs » dont l'objet est l'aide aux devoirs du soir pour les enfants du CP au CM2, le mardi de 16 h 15 à 18 h, recherche des bénévoles pour renforcer son effectif actuel. Pour tout renseignement merci de contacter Yvonne MAHE au 02.99.90.20.06 ou André LE RESTE au 02.99.90.17.74.

ASSOCIATION L'APARTE DOLAYSIEN

Recherche des comédiens et comédiennes pour la saison 2019/2020 tout âge confondu.

Recherche aussi 1 metteur en scène.

Si vous êtes intéressé pour faire partie de l'équipe veuillez contacter la Présidente de l'association Vanessa REGENT au 06.99.36.87.88

BASKET CLUB B.Z.H. SAINT-DOLAY / RIEUX

Reprise de l'entraînement le 19 août 2019 à RIEUX, match de gala le 31 août 2019 à RIEUX.

Organisation d'un plateau le 07 septembre 2019 pour accéder en D1.

Samedi 7 septembre 2019 et dimanche 8 septembre 2019, le club organise son LOTO à SAINT-DOLAY.